

N°DBCA-2024-017

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PARTICIPATION DU SDIS 76 A LA FOIRE INTERNATIONALE DE ROUEN

Le 21 mars 2024, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Faire de la sécurité civile l'affaire de tous</i>	<i>Participer au développement d'une culture de la sécurité civile – Porter l'engagement citoyen</i>

*

* *

Vu :

- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 donnant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Participation du Sdis 76 à la Foire Internationale de Rouen

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) participe du 29 mars 2024 au 7 avril 2024 à la 95ème édition de la Foire Internationale de Rouen, qui se tiendra au Parc des Expositions de Rouen. Notre présence à cet événement, le plus grand salon éphémère de la région avec 42 000 m² réservés aux exposants, vise à promouvoir le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Objectifs de la participation :

Nous saisissons cette opportunité pour recruter des profils divers au sein de notre établissement, notamment des sapeurs-pompiers volontaires, sapeurs-pompiers professionnels, jeunes sapeurs-pompiers, personnel administratif technique et spécialisé, ainsi que des réservistes.

Actions de prévention :

Parallèlement, nous souhaitons sensibiliser le public aux gestes qui sauvent, simuler des accidents domestiques à l'aide d'un casque de réalité virtuelle, faire de la prévention des feux d'espaces naturels, et présenter notre parcours sportif adapté.

Finances :

L'espace ainsi que le pack Expo (droit d'inscription, responsabilité civile, 150 invitations gratuites, badges exposants, inscription liste exposant) de 5317.20€ sont offerts.
Le coût à la charge du Sdis 76 est estimé à 700 € HT environ.

Aussi, la signature de la convention jointe en annexe définit les modalités d'une telle organisation.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20240321-DBCA-2024-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Affichage : 25/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,
Signé électroniquement, le 25/03/2024
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER